

AFFAIRE N° 19 - Ratification de la dépense de 62.500.frs.CFA. relative aux travaux de démolition d'un vieil immeuble communal sis à St-Denis, rue Pasteur.

M. MONTEON donne lecture du rapport:

" Messieurs,

Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la dépense forfaitaire de 62.500.frs.représentant la somme due à M. Charlot MARIE-LOUISE pour démolition d'un vieil immeuble situé rue Pasteur.

La dépense est imputable à l'art.6313 " Entretien à l'Entreprise des bâtiments communaux ".

Approuvé
St Denis le 19 Oct 1963
P/le Préfet
Le secrétaire général
Signé: J. Cluchonnet

Adopté à l'unanimité.